



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R20-2019-049

PUBLIÉ LE 23 MAI 2019

Sommaire

Direction Régionale des Affaires Culturelles

R20-2019-05-21-010 - SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2008/037 du 29/08/2008 sur la commune de Ghisonnaccia, au lieu-dit Mortella (4 pages)	Page 4
R20-2019-05-21-009 - SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2010/015 du 12/003/2010 sur la commune de Ghisonnaccia, au lieu-dit Domaine de Pinia (6 pages)	Page 9
R20-2019-05-21-013 - SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2012/003 du 09/01/2012 sur la commune de Bonifacio, au lieu-dit Licetto - Monte Leone (4 pages)	Page 16
R20-2019-05-21-006 - SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2012/040 du 18/09/2012 sur la commune de Penta di Casinca, au lieu-dit Musuleo (4 pages)	Page 21
R20-2019-05-21-002 - SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2013/003 du 17/01/2013 sur la commune de Castellare-di-Casinca, au lieu-dit Castellare Suttanu (4 pages)	Page 26
R20-2019-05-21-007 - SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2013/053 du 05/08/2013 sur la commune d'Osani, au lieu-dit le Fortin de Girolata (4 pages)	Page 31
R20-2019-05-21-012 - SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2013/068 du 22/10/2013 sur la commune de Bonifacio, au lieu-dit Sant'Amanza (4 pages)	Page 36
R20-2019-05-21-014 - SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2014/070 du 18/12/2014 sur la commune de Bonifacio, au lieu-dit Espace Saint Jacques (4 pages)	Page 41
R20-2019-05-21-008 - SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2015/001 du 05/01/2015 sur la commune de Lama, au lieu-dit San Lurenzu (4 pages)	Page 46

R20-2019-05-21-011 - SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2015/039/ du 03/09/2015 sur la commune de Ghisonaccia, au lieu-dit Chiusevia (4 pages)

Page 51

Direction Régionale des Affaires Culturelles

R20-2019-05-21-010

**SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté
constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de
l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté
n°2008/037 du 29/08/2008 sur la commune de
Ghisonnaccia, au lieu-dit Mortella**



PRÉFÈTE DE CORSE



ARRÊTÉ N°

en date du **21 MAI 2019**

constatant la propriété de l'État sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2008/037 du 29/08/2008

sur la commune de Ghisonaccia, au lieu-dit Mortella

LA PRÉFÈTE DE CORSE, PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,
Chevalier des Palmes académiques,

Vu le code du patrimoine ;

Vu le décret du 19 avril 1947 portant règlement d'administration publique concernant les expertises des objets provenant de fouilles archéologiques ;

Vu le décret n° 2017-925 du 9 mai 2017 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive et aux régimes de propriété des biens archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 nommant Madame Josiane Chevalier, Préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R20-2018-05-22-008 – Préfecture de Corse – en date du 22 mai 2018 portant délégation de signature à M. Franck Leandri, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

Vu l'arrêté modificatif du 30 juillet 2018 portant sub-délégation de signature à Laurent Sévègnes, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2008/037 du 29/08/2008 prescrivant la réalisation d'une opération d'archéologie préventive sur la parcelle n°22 de la section AT du cadastre de la commune de Ghisonaccia, au lieu-dit Mortella;

Vu le rapport d'opération (responsable scientifique : Laurent VIDAL), reçu en préfecture de région (direction régionale des affaires culturelles) en 2015 ;

Considérant que, dans le délai d'un an à compter de la notification du rapport d'opération et de l'inventaire des objets mis au jour, le propriétaire du terrain n'a pas fait valoir son droit de propriété ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'État est propriétaire des objets dont l'inventaire est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète de Corse et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie



Laurent SÉVÈGNES

005 JAN 15

Annexe à l'arrêté n°

: Inventaire du mobilier archéologique

Commune		Parcelle		Type de matériel		Type d'objet		Unité d'enregistrement		Chronologie		Nombre de restes		Masse (kg)		N° contenant		Type de contenant		Lieu de conservation	
Ghisonaccia		AT 22		Métal		Ferreux : 4 éclats de bombe, 2 composants intérieurs de bombe (torsion visibles du métal, 1 bouchon oxydé)		H.S.				7						Boîte		CCE Aléria	
Ghisonaccia		AT 22		Métal		Aluminium : 2 éclats fondus, probables fragments de destruction d'avion		H.S.				2						Boîte		CCE Aléria	
Ghisonaccia		AT 22		Métal		Pomb : 1 projectile expansé de calibre 22 long rifle		H.S.				1						Boîte		CCE Aléria	
Ghisonaccia		AT 22		Métal		montre : mécanique à affichage analogique. Mécanisme à oscillateur mécanique (ressort à spirales). Habillage : cadran en laiton, affichage illisible. Origine du fabricant et lieu de fabrication inconnus, absence du verre, du bracelet, des aiguilles, du tube et du couronnement. recto : illisible verso : stainless steel back-waterproof anti-magnetic, numero de série : 12132		H.S.				1						Boîte		CCE Aléria	
Ghisonaccia		AT 22		Métal		Laiton : étui de cartouche, calibre 50 (12,7 mm) Anorce non percutee. Mitrailleuse Browning. Fabricant LM (Lowell Ordnance Plant) -Lowell, Massachusetts. Date : 1943		US 3001				1						Boîte		CCE Aléria	
Ghisonaccia		AT 22		Métal		Ferreux : 1 cou oxydé, 3 éclats indéterminés, 1 fragment de support d'espagnolete, 1 bouchon système à prise hexagonale (2 pouces) de type US		US 3001				6						Boîte		CCE Aléria	
Ghisonaccia		AT 22		Métal		Aluminium : 5 éclats fondus (fragments de destruction d'avion)		US 3001				5						Boîte		CCE Aléria	
Ghisonaccia		AT 22		Prélèvements		Deux sacs de ratas de tamis (2mm et 0.5mm) pour charbons de bois		US 7004 PC1003						2 Sacs				Boîte		CCE Aléria	

Numero d'opération
Initiale de l'opération
Responsable OA

752
Arrêté n°
Mortella, Ferme photovoltaïque
Laurent VIDAL

Opérateur
2028/037

INRAP
du
Lieu-dit / adresse
Ghisonaccia
Code opérateur
FA 082005301

Type OA
08/29/2008

Diagnostic

Direction Régionale des Affaires Culturelles

R20-2019-05-21-009

**SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté
constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de
l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté
n°2010/015 du 12/003/2010 sur la commune de
Ghisonaccia, au lieu-dit Domaine de Pinia**



PRÉFÈTE DE CORSE



ARRÊTÉ N°

en date du **21 MAI 2019**

constatant la propriété de l'État sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2010/015 du 12/003/2010

sur la commune de Ghisonaccia, au lieu-dit Domaine de Pinia

LA PRÉFÈTE DE CORSE, PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,
Chevalier des Palmes académiques,

Vu le code du patrimoine ;

Vu le décret du 19 avril 1947 portant règlement d'administration publique concernant les expertises des objets provenant de fouilles archéologiques ;

Vu le décret n° 2017-925 du 9 mai 2017 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive et aux régimes de propriété des biens archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 nommant Madame Josiane Chevalier, Préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R20-2018-05-22-008 – Préfecture de Corse – en date du 22 mai 2018 portant délégation de signature à M. Franck Leandri, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

Vu l'arrêté modificatif du 30 juillet 2018 portant sub-délégation de signature à Laurent Sévègnes, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2010/015 du 12/03/2010 prescrivant la réalisation d'une opération d'archéologie préventive sur les parcelles n°211 et 212 de la section C du cadastre de la commune de Ghisonaccia, au lieu-dit Domaine de Pinia;

Vu le rapport d'opération (responsable scientifique : Laurent VIDAL), reçu en préfecture de région (direction régionale des affaires culturelles) en 2015 ;

Considérant que, dans le délai d'un an à compter de la notification du rapport d'opération et de l'inventaire des objets mis au jour, le propriétaire du terrain n'a pas fait valoir son droit de propriété ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'État est propriétaire des objets dont l'inventaire est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète de Corse et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie



Laurent SÉVÈGNES

Diffusion : *SCEA Curellu, M.G. SERPENTINI*

Annexe à l'arrêté n°

: Inventaire du mobilier archéologique

Commune		Parcelle	Type de matériau	Type d'objet	Unité d'enregistrement	Chronologie	Nombre de restes	Masse (kg)	N° contenant	Type de contenant	État sanitaire	Lieu de conservation
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : vernissée marron, bord	TR25 / US 1003	Moderne / contemporain	1		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Torchis	TR23 / US 1004		4		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Torchis	TR23 / US 1004		10		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Torchis	TR23 / US 1004		1		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Torchis	TR23 / US 1004		15		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Céramique modelée	TR23 / US 1004		4		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Organique	Charbons de bois	TR23 / US 1004		1	1 sachet	1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Minéral	Grénue : 1 fragment de meule	TR23 / US 1004		1		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Minéral	Grante : 1 bloc, meule ?	TR23 / US 1004		1		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Minéral	Quartz : éclat de quartz hyalin	TR23 / US 1004		1		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Minéral	Indéterminé : éclat	TR23 / US 1004		1		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Minéral	Indéterminé : échantillon de galets	TR23 / US 1004		10	5	3	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Minéral	Indéterminé : échantillon de galets	TR23 / US 1004		10	5	4	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Minéral	Indéterminé : échantillon de galets	TR23 / US 1004		10	4,5	5	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Minéral	Indéterminé : échantillon de galets	TR23 / US 1004		10	4,6	6	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Minéral	Indéterminé : échantillon de galets	TR23 / US 1004		20	6	7	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Prélèvements	Sédiments : refus de tamis / échantillon pour étude anthropologique et carpologique 4 sacs mailles différentes	TR23 / US 1004		/	/	8	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Prélèvements	Sédiments : refus de tamis / échantillon pour étude anthropologique et carpologique 4 sacs mailles différentes	TR23 / US 1004		/	/	9	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : vernissée jaunâtre, panses	US 1007	Moderne / contemporain	1		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, panses	US 1008		3		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, panses	TR37 / US 1009		43 (en deux sachets)		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, bords	TR37 / US 1009		3		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, décors	TR37 / US 1009		2		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, divers	TR37 / US 1009		9		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, carènes	TR37 / US 1009		2		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, informes	TR37 / US 1009		28		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, fonds	TR37 / US 1009		3		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Minéral	Indéterminé : éclat	TR37 / US 1009		1		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, panses	TR38 / US 1111		2		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Céramique modelée : 2 panses, 2 bords	TR48 / US 1113		4		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : Modelée, panses	TR29 / H.S.		1		1	boîte		CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Métal : ferreux	1 coupe de charme contemporaine	H.S.		1		2	boîte	oxydé	CCE Aléria
Ghisonaccia		C 211 - 212	Métal : ferreux	1 fer de pioche	TR28 / H.S.		1		2	boîte	oxydé	CCE Aléria

Annexe à l'arrêté n°

: Inventaire du mobilier archéologique

Commune	Parcelle	Type de matériau	Type d'objet	Unité d'enregistrement	Chronologie	Nombre de restes	Masse (kg)	N° contenant	Type de contenant	État sanitaire	Lieu de conservation
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : vernissée marron, bord	TR25 / US 1003	Moderne / contemporain	1		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Torchis	TR23 / US 1004		4		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Torchis	TR23 / US 1004		10		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Torchis	TR23 / US 1004		1		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Torchis	TR23 / US 1004		15		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Céramique modelée	TR23 / US 1004		4		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Organique	Charbons de bois	TR23 / US 1004		1	1 sachet	1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Minéral	Grève : 1 fragment de meule	TR23 / US 1004		1		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Minéral	Granite : 1 bloc, meule ?	TR23 / US 1004		1		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Minéral	Quartz : écart de quartz hyalin	TR23 / US 1004		1		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Minéral	indéterminé : écart	TR23 / US 1004		10		3	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Minéral	indéterminé : échantillon de galets	TR23 / US 1004		10	5	4	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Minéral	indéterminé : échantillon de galets	TR23 / US 1004		10	4,5	5	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Minéral	indéterminé : échantillon de galets	TR23 / US 1004		10	4,6	6	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Minéral	indéterminé : échantillon de galets	TR23 / US 1004		20	6	7	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Prélèvements	Sédiments : refus de lami / échantillon pour étude anthropologique et carpologique 4 sacs mailles différentes	TR23 / US 1004		/	/	8	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Prélèvements	Sédiments : refus de lami / échantillon pour étude anthropologique et carpologique 4 sacs mailles différentes	TR23 / US 1004		/	/	9	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : vernissée jaunâtre, panses	US 1007	Moderne / contemporain	1		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, panses	US 1008		3		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, panses	TR37 / US 1009		43 (en deux sachets)		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, bords	TR37 / US 1009		3		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, décors	TR37 / US 1009		2		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, divers	TR37 / US 1009		9		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, carènes	TR37 / US 1009		2		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, infomes	TR37 / US 1009		28		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, fonds	TR37 / US 1009		3		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Minéral	Indéterminé, écart	TR37 / US 1009		1		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : modelée, panses	TR38 / US 1111		2		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Céramique modelée : 2 panses, 2 bords	TR48 / US 1113		4		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Terre cuite	Céramique : Modelée, panses	TR29 / H.S.		1		1	boite		CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Métal : ferreux	1 coute de charme contemporaine	H.S.		1		2	boite	oxydés	CCE Aléria
GHISONACCIA	C 211 - 212	Métal : ferreux	1 fer de piche	TR28 / H.S.		1		2	boite	oxydés	CCE Aléria

Direction Régionale des Affaires Culturelles

R20-2019-05-21-013

**SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté
constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de
l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté
n°2012/003 du 09/01/2012 sur la commune de Bonifacio,
au lieu-dit Licetto - Monte Leone**



PRÉFÈTE DE CORSE



ARRÊTÉ N°

en date du 21 MAI 2019

constatant la propriété de l'État sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2012/003 du 09/01/2012

sur la commune de BONIFACIO, au lieu-dit Licetto – Monte Leone

LA PRÉFÈTE DE CORSE, PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,
Chevalier des Palmes académiques,

Vu le code du patrimoine ;

Vu le décret du 19 avril 1947 portant règlement d'administration publique concernant les expertises des objets provenant de fouilles archéologiques ;

Vu le décret n° 2017-925 du 9 mai 2017 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive et aux régimes de propriété des biens archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 nommant Madame Josiane Chevalier, Préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R20-2018-05-22-008 – Préfecture de Corse – en date du 22 mai 2018 portant délégation de signature à M. Franck Leandri, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

Vu l'arrêté modificatif du 30 juillet 2018 portant sub-délégation de signature à Laurent Sévègnes, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2012/003 du 09/01/2012 prescrivant la réalisation d'une opération d'archéologie préventive sur les parcelles n°421, 426, 438, 719, 720 de la section K du cadastre de la commune de BONIFACIO, au lieu-dit Licetto - Monte Leone;

Vu le rapport d'opération (responsable scientifique : Anne HASLER), reçu en préfecture de région (direction régionale des affaires culturelles) en 2014 ;

Considérant que, dans le délai d'un an à compter de la notification du rapport d'opération et de l'inventaire des objets mis au jour, le propriétaire du terrain n'a pas fait valoir son droit de propriété ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'État est propriétaire des objets dont l'inventaire est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète de Corse et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie



Laurent SÉVÈGNES

Diffusion : *M. Jean Claude MARCOVICI*

Direction Régionale des Affaires Culturelles

R20-2019-05-21-006

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté
constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de
l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté
n°2012/040 du 18/09/2012 sur la commune de Penta di
Casinca, au lieu-dit Musuleo



PRÉFÈTE DE CORSE



ARRÊTÉ N°

en date du **21 MAI 2019**

constatant la propriété de l'État sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2012/040 du 18/09/2012

sur la commune de Penta di Casinca, au lieu-dit Musuleo

LA PRÉFÈTE DE CORSE, PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,
Chevalier des Palmes académiques,

Vu le code du patrimoine ;

Vu le décret du 19 avril 1947 portant règlement d'administration publique concernant les expertises des objets provenant de fouilles archéologiques ;

Vu le décret n° 2017-925 du 9 mai 2017 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive et aux régimes de propriété des biens archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 nommant Madame Josiane Chevalier, Préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R20-2018-05-22-008 – Préfecture de Corse – en date du 22 mai 2018 portant délégation de signature à M. Franck Leandri, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

Vu l'arrêté modificatif du 30 juillet 2018 portant sub-délégation de signature à Laurent Sévègnes, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2012/040 du 18/09/2012 prescrivant la réalisation d'une opération d'archéologie préventive sur la parcelle n°1697 de la section A du cadastre de la commune de Penta di Casinca, au lieu-dit Musuleo ;

Vu le rapport d'opération (responsable scientifique : Cédric DA COSTA), reçu en préfecture de région (direction régionale des affaires culturelles) en 2013 ;

Considérant que, dans le délai d'un an à compter de la notification du rapport d'opération et de l'inventaire des objets mis au jour, le propriétaire du terrain n'a pas fait valoir son droit de propriété ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'État est propriétaire des objets dont l'inventaire est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète de Corse et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie



Laurent SÈVÈGNES

Diffusion : Crédit Agricole de la Corse

Annexe à l'arrêté n° : Inventaire du mobilier archéologique

Numéro d'opération		Type de matériel		Type d'objet		Unité d'enregistrement		Chronologie		Nombre de restes		Masse (kg)		N° contenant		État sanitaire		Lieu de conservation		
Commune	Parcelle	Parce	Matériau	Objet	Unité	Chronologie	Restes	Masse	N°	État	Sanitaire	Lieu	Conservation							
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	2 fragments d'un même ustensile, surface beige, intérieur rose orangé comportant de nombreuses inclusions de dégraisants de couleur orange clair. Lisse, légèrement sabuleuse. (Productions italiennes ?)	Tranchée 3, Us 1008	1003-1003	1	1											SRA Corse	
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment de diadème à tête rose foncée intérieure et extérieure. (Productions italiennes ?) Est probable	Tranchée 3, Us 1008	1003-1003	1	1											SRA Corse	
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	4 fragments d'une panse et départ d'une anse amphore indéterminée. Pâte homogène de couleur rose orangé en surface et à la coupe. Pâte sabuleuse, comportant de petites vacuoles et constituée de grains calcareux et de quartz.	Tranchée 3, Us 1008	1003-1003	4	3											SRA Corse	
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	3 fragments d'une panse d'une même céramique commune tournée à cuisson oxydante. Pâte homogène surface-coupe, de couleur rose beige, sabuleuse à petits dégraisants.	Tranchée 3, Us 1008	1003-1003	3	3											SRA Corse	
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment de panse d'une amphore indéterminée. Pâte homogène surface-coupe, de couleur beige-blanchâtre. Pâte comportant de nombreuses petites inclusions de mica noir. (Productions italiennes ?)	Tranchée 3, Us 1009	1003-1003	1	1											SRA Corse	
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	2 fragments d'une même anse à nervures d'une amphore type Spalio. Pâte homogène surface-coupe, de couleur beige, comportant de nombreuses petites inclusions de mica noir. (Productions italiennes ?)	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	2	2											SRA Corse	
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	3 fragments d'une anse bifide d'une céramique commune tournée oxydante type «carche». Pâte homogène surface-coupe, de couleur rose clair fine, sabuleuse, contenant d'infimes dégraisants de feldspath.	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	3	3											SRA Corse	
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment de col d'une amphore africaine. Bord en amande. Pâte rugueuse, légèrement sabuleuse, de couleur jaunâtre en surface, orangée à la coupe. Pâte rugueuse, sabuleuse, feuilletée. Nombreuses infimes inclusions de dégraisants. A-AFR 2c: couleur orange clair. Lisse, légèrement sabuleuse. Ombreuses infimes inclusions. Clair indéf.	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	11	11												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment d'un fond annulaire d'une assiette/plat ? d'une céramique claire indéterminée à pâte homogène surface-coupe de couleur orange clair. Lisse, légèrement sabuleuse. Ombreuses infimes inclusions. Clair indéf.	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment d'un bord en bourrelet d'une coupe d'une céramique commune tournée à cuisson oxydante à pâte homogène surface-coupe, de couleur beige orangé, sabuleuse, comportant de nombreuses inclusions de quartz, feldspath, granite.	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment de panse d'une amphore indéterminée. Pâte rugueuse de couleur gris verdâtre en surface, blanchâtre face interne. Pâte rugueuse, sabuleuse. Nombreuses petites inclusions de quartz et granite.	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment de panse d'une amphore africaine. Pâte rugueuse, légèrement sabuleuse, de couleur jaunâtre en surface, orangée à la coupe. Pâte rugueuse, sabuleuse, feuilletée. Nombreuses infimes inclusions de dégraisants. A-AFR.	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment de panse d'une amphore indéterminée. Pâte rugueuse, sabuleuse, feuilletée à la coupe. De couleur beige orangée en surface, rouge brique à la cassure. Grosses inclusions de calcare.	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	4 fragments de panse d'une amphore indéterminée. Pâte homogène surface-coupe, de couleur beige orangé. Pâte sabuleuse, feuilletée à la cassure. Vacuoles visibles. Infimes inclusions.	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	4	4												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment de panse d'une amphore indéterminée. Pâte homogène surface-coupe de couleur rose clair surface-coupe. Pâte homogène dégraisants de taille moyenne (calcicole, hématite, citanolate).	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment de panse d'une amphore indéterminée. Pâte homogène surface-coupe de couleur rose clair. Pâte sabuleuse. Feuilletée à la cassure. Infimes dégraisants (feldspath, quartz).	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment de panse d'une amphore indéterminée. Pâte homogène surface-coupe de couleur rouge-orangé. Pâte sabuleuse. Feuilletée à la cassure. Infimes dégraisants (feldspath, hématite).	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment de panse d'une amphore indéterminée. Pâte homogène surface-coupe de couleur rouge-orangé. Pâte sabuleuse. Feuilletée à la cassure. Infimes dégraisants (feldspath, hématite).	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment de panse d'une amphore indéterminée. Pâte homogène surface-coupe, lisse, peu sabuleuse. De couleur beige rosée, feuilletée à la cassure. Infimes dégraisants (feldspath, quartz).	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment de panse d'une amphore indéterminée. Pâte peu rugueuse, surface de couleur orange, marron violacée en coupe, marron clair sur la face interne. Présence de nombreux dégraisants infimes, vacuoles.	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment de panse d'une amphore type africaine. Pâte légèrement sabuleuse, surface de couleur violacée, de type «sandwich» en coupe. Bicolore noir et rouge foncé. Présence de nombreux petits dégraisants de calcicole. A. AFR, indéf.	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment de panse d'une amphore type africaine. Pâte lisse, surface de couleur gris foncé, rouge orangé en coupe, gris foncé sur la face interne. Présence de nombreux dégraisants infimes, vacuoles.	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment de panse d'une amphore indéterminée. Pâte lisse, de couleur orange rosée en surface, rosée en coupe et en surface interne. Nombreux infimes à petits dégraisants (calcicole, granite).	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	3 tessons d'une même panse de céramique commune tournée oxydante à pâte de couleur beige en surface, rose orangé en coupe et face interne. Pâte rugueuse, sabuleuse. Infimes dégraisants (quartz).	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	3	3												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 tesson d'une panse de céramique fine à pâte homogène surface-coupe, de couleur beige orangé clair. Pâte sabuleuse. Infimes dégraisants.	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 tesson d'une panse de céramique commune tournée oxydante à pâte homogène surface-coupe, de couleur beige orangé. Infimes dégraisants.	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 tesson d'une panse de céramique commune tournée oxydante à pâte homogène surface-coupe, de couleur rose clair. Pâte lisse, sabuleuse. Infimes dégraisants (feldspath).	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 tesson d'une panse de céramique commune tournée oxydante à pâte homogène surface-coupe, de couleur rose-beige. Pâte lisse, sabuleuse. Infimes dégraisants.	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment de panse d'amphore homogène surface-coupe, pâte lisse, sabuleuse. De couleur rose clair présentant d'infimes dégraisants (chamotte, feldspath...).	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	2 fragments d'une même panse d'une céramique commune tournée à cuisson oxydante à pâte homogène surface-coupe, de couleur rose beige. Lisse en surface, sabuleuse, vacuoles présentes à la cassure. Infimes dégraisants de quartz et de feldspath.	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	2	2												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment d'une même panse d'une céramique commune tournée à cuisson oxydante homogène de couleur orange foncé. Rugueuse en surface, peu sabuleuse. Coefficient de dilatation à la face externe des tessons d'une taborine brun gris. Nombreux dégraisants infimes de quartz, de mica. Type COM. I.T. indéf.	Ilmevav, - 1er apr. J.C.		1	1												SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1607	A 1607	Terre cuite	1 fragment d'une même panse d'une céramique commune tournée à cuisson oxydante de couleur orange rose à la surface, bicolore à la coupe, grisâtre à noir vers la face interne. Lisse en surface, peu sabuleuse. Nombreux dégraisants occasionnellement gros en surface, quartz et feldspath.	Tranchée 1, Us 1002 et 1003	1003-1003	1	1												SRA Corse

Annexe à l'arrêté n°

: Inventaire du mobilier archéologique

Numero d'opération	1286	Charakter		INRAP	Type OA	Diagnostique
Intitulé de l'opération		2012/040		du	08/18/2012	
Muséologue				Lieu-dit / Adresse		
Responsable OA				Penta Di Casinca		
Codic DA COSTA				Code opératoire		
				FA08017901		

Commune	Parcelle	Type de matériel	Type d'objet	Unité d'enregistrement	Chronologie	Nombre de restes	Masse (kg)	N° contenant	Type de contenant	Etat sanitaire	Lieu de conservation
Penta Di Casinca	A 1697	Terre cuite		Tranchée 1, Us 1002 et 1003		2					SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1697	Terre cuite		Tranchée 1, Us 1002 et 1003		1					SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1697	Terre cuite		Tranchée 1, Us 1002 et 1003		1					SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1697	Terre cuite		Tranchée 1, Us 1002 et 1003		3					SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1697	Terre cuite		Tranchée 1, Us 1002 et 1003		1					SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1697	Terre cuite		Tranchée 1, Us 1002 et 1003		1					SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1697	Terre cuite		Tranchée 1, Us 1002 et 1003		1					SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1697	Terre cuite		Tranchée 1, Us 1002 et 1003		2					SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1697	Terre cuite		Tranchée 1, Us 1002 et 1003		1					SRA Corse
Penta Di Casinca	A 1697	Terre cuite		Tranchée 1, Us 1002 et 1003		1					SRA Corse

Direction Régionale des Affaires Culturelles

R20-2019-05-21-002

**SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté
constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de
l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté
n°2013/003 du 17/01/2013 sur la commune de
Castellare-di-Casinca, au lieu-dit Castellare Suttanu**



PRÉFÈTE DE CORSE



ARRÊTÉ N°

en date du **21 MAI 2019**

constatant la propriété de l'État sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2013/003 du 17/01/2013

sur la commune de Castellare-di-Casinca, au lieu-dit Castellare Suttanu

LA PRÉFÈTE DE CORSE, PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,
Chevalier des Palmes académiques,

Vu le code du patrimoine ;

Vu le décret du 19 avril 1947 portant règlement d'administration publique concernant les expertises des objets provenant de fouilles archéologiques ;

Vu le décret n° 2017-925 du 9 mai 2017 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive et aux régimes de propriété des biens archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 nommant Madame Josiane Chevalier, Préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R20-2018-05-22-008 – Préfecture de Corse – en date du 22 mai 2018 portant délégation de signature à M. Franck Leandri, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

Vu l'arrêté modificatif du 30 juillet 2018 portant sub-délégation de signature à Laurent Sévègnes, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2013/003 du 17/01/2013 prescrivant la réalisation d'une opération d'archéologie préventive sur les parcelles n° 1319, 1322 et 1432 de la section OB du cadastre de la commune de Castellare-di-Casinca, au lieu-dit Castellu Suttanu ;

Vu le rapport d'opération (responsable scientifique : Muriel VECCHIONE), reçu en préfecture de région (direction régionale des affaires culturelles) en 2014 ;

Considérant que, dans le délai d'un an à compter de la notification du rapport d'opération et de l'inventaire des objets mis au jour, le propriétaire du terrain n'a pas fait valoir son droit de propriété ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'État est propriétaire des objets dont l'inventaire est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète de Corse et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie



Laurent SÉVÈGNES

Diffusion : *Jeanne AMADEO-ANDREANI*

Annexe à l'arrêté n°

: Inventaire du mobilier archéologique

Commune	Parcelle	Type de matériau	Type d'objet	Unité d'enregistrement	Chronologie	Nombre de restes	N° contenant	Type de contenant	Etat sanitaire	Lieu de conservation
Castellare di Casinca	1319;1322;1432	Céramique	céramique modelée	Tranchée 4, US06=004	Médévale	8	N°1	Caisse Bac Alibert 21020	bon	SRA Corse
Castellare di Casinca	1319;1322;1432	Céramique	céramique modelée	Tranchée 4, SL004	Médévale	17	N°1	Caisse Bac Alibert 21020	bon	SRA Corse
Castellare di Casinca	1319;1322;1432	Céramique	céramique modelée	Tranchée 4, US005	Médévale	19	N°1	Caisse Bac Alibert 21020	bon	SRA Corse
Castellare di Casinca	1319;1322;1432	Métal ferreux	Croû	Tranchée 4	Médévale	1	N°1	Caisse Bac Alibert 21020	bon	SRA Corse
Castellare di Casinca	1319;1322;1432	Céramique	céramique modelée	Tranchée 4	Médévale	36	N°1	Caisse Bac Alibert 21020	bon	SRA Corse
Castellare di Casinca	1319;1322;1432	Céramique	CER.COM.TOUR.OXY	Tranchée 4	Protohistoire 2	3	N°1	Caisse Bac Alibert 21020	bon	SRA Corse

Numéro d'opération

1267

Opérateur

201303

INRAP

du

Type OA

01/17/2013

Diagnostic

Intitulé de l'opération

Castellare Soltano

Lieu-dit / adresse

Castellare di Casinca

Responsable OA

Muriel Vecchione

Code opérateur

FA08018301

Direction Régionale des Affaires Culturelles

R20-2019-05-21-007

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté
constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de
l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté
n°2013/053 du 05/08/2013 sur la commune d'Osani, au
lieu-dit le Fortin de Girolata



PRÉFÈTE DE CORSE



ARRÊTÉ N°

en date du **21 MAI 2019**

constatant la propriété de l'État sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2013/053 du 05/08/2013

sur la commune d'OSANI, au lieu-dit le Fortin de Girolata

LA PRÉFÈTE DE CORSE, PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

**Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,
Chevalier des Palmes académiques,**

Vu le code du patrimoine ;

Vu le décret du 19 avril 1947 portant règlement d'administration publique concernant les expertises des objets provenant de fouilles archéologiques ;

Vu le décret n° 2017-925 du 9 mai 2017 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive et aux régimes de propriété des biens archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 nommant Madame Josiane Chevalier, Préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R20-2018-05-22-008 – Préfecture de Corse – en date du 22 mai 2018 portant délégation de signature à M. Franck Leandri, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

Vu l'arrêté modificatif du 30 juillet 2018 portant sub-délégation de signature à Laurent Sévègnes, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2013/053 du 05/08/2013 prescrivant la réalisation d'une opération d'archéologie préventive sur les parcelles n°36, 37, 172, 187 de la section AB du cadastre de la commune d'OSANI, au lieu-dit le Fortin de Girolata;

Vu le rapport d'opération (responsable scientifique : Astrid HUSER), reçu en préfecture de région (direction régionale des affaires culturelles) le 23/07/2014;

Considérant que, dans le délai d'un an à compter de la notification du rapport d'opération et de l'inventaire des objets mis au jour, le propriétaire du terrain n'a pas fait valoir son droit de propriété ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'État est propriétaire des objets dont l'inventaire est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète de Corse et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie



Laurent SÉVÈGNES

Diffusion : *Conservatoire du Littoral*

Annexe à l'arrêté n°

: Inventaire du mobilier archéologique

Numéro d'opération		Opérateur		INRAP		Type OA			
1317		2013/053		du		06/05/2013			
Arrêté n°		Lieu-dit / adresse		N° contenant		Etat sanitaire		Lieu de conservation	
1317		Girolata		Osani - Girolata					
Initiales de l'opération		Code opérateur		Nombre de restes		Masse (kg)			
Girolata		FAG019201							
Responsable OA		Type d'objet		Chronologie					
Astrid HUSER				Indéterminé					
Commune	Parcelle	Type de matériel	Unité d'enregistrement	Chronologie	Nombre de restes	Masse (kg)	N° contenant	Etat sanitaire	Lieu de conservation
OSANI	AB / 306, 37, 172, 187	Ornanique / faune	TR JFD 38	Indéterminé	1				SRA Corse
OSANI	AB / 306, 37, 172, 187	Buis	TR JFD 38	Indéterminé	1				SRA Corse
OSANI	AB / 306, 37, 172, 187	Flûteur	TR JFD 38	Indéterminé	1				SRA Corse
OSANI	AB / 306, 37, 172, 187	Épave	TR JFD 38	Indéterminé	1				SRA Corse
OSANI	AB / 306, 37, 172, 187	Verre	TR JFD 38	Indéterminé	2				SRA Corse
OSANI	AB / 306, 37, 172, 187	Verre	TR JFD 38	Indéterminé	1				SRA Corse
OSANI	AB / 306, 37, 172, 187	Ossements humains	SD 1B US 70	Indéterminé	3				SRA Corse
OSANI	AB / 306, 37, 172, 187	Ossements humains	SD 1B US 70	Indéterminé	4				SRA Corse
OSANI	AB / 306, 37, 172, 187	Clous	SD 1 US 60	Indéterminé	2				SRA Corse
OSANI	AB / 306, 37, 172, 187	Clous	SD 1 US 60	Indéterminé	2				SRA Corse
OSANI	AB / 306, 37, 172, 187	Indéterminé	SD 1 US 60	Indéterminé	1				SRA Corse
OSANI	AB / 306, 37, 172, 187	Ossements humains	SD 3 US 110	Indéterminé	3				SRA Corse
OSANI	AB / 306, 37, 172, 187	Faune	SD 3 US 110	Indéterminé	2				SRA Corse
OSANI	AB / 306, 37, 172, 187	Coquillages	SD 3 US 110	Indéterminé	6				SRA Corse
OSANI	AB / 306, 37, 172, 187	Coquillages	SD 3 CA77	Indéterminé	6				SRA Corse
OSANI	AB / 306, 37, 172, 187	Coquillages	SD 3 CA77	Indéterminé	6				SRA Corse

Direction Régionale des Affaires Culturelles

R20-2019-05-21-012

**SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté
constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de
l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté
n°2013/068 du 22/10/2013 sur la commune de Bonifacio,
au lieu-dit Sant'Amanza**



PRÉFÈTE DE CORSE



ARRÊTÉ N°

en date du 21 MAI 2019

constatant la propriété de l'État sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2013/068 du 22/10/2013

sur la commune de BONIFACIO, au lieu-dit Sant'Amanza

LA PRÉFÈTE DE CORSE, PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,
Chevalier des Palmes académiques,

Vu le code du patrimoine ;

Vu le décret du 19 avril 1947 portant règlement d'administration publique concernant les expertises des objets provenant de fouilles archéologiques ;

Vu le décret n° 2017-925 du 9 mai 2017 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive et aux régimes de propriété des biens archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 nommant Madame Josiane Chevalier, Préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R20-2018-05-22-008 – Préfecture de Corse – en date du 22 mai 2018 portant délégation de signature à M. Franck Leandri, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

Vu l'arrêté modificatif du 30 juillet 2018 portant sub-délégation de signature à Laurent Sévègnes, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2013/068 du 22/10/2013 prescrivant la réalisation d'une opération d'archéologie préventive sur les parcelle(s) n°154, 155 et 610 de la section N du cadastre de la commune de BONIFACIO, au lieu-dit Sant'Amanza;

Vu le rapport d'opération (responsable scientifique : Agnès BERGERET), reçu en préfecture de région (direction régionale des affaires culturelles) en 2016 ;

Considérant que, dans le délai d'un an à compter de la notification du rapport d'opération et de l'inventaire des objets mis au jour, le propriétaire du terrain n'a pas fait valoir son droit de propriété ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'État est propriétaire des objets dont l'inventaire est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète de Corse et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie



Laurent SÉVÈGNES

Diffusion : *Monsieur J.-F. PANZANI*

Annexe à l'arrêté n° : Inventaire du mobilier archéologique

Numéro d'opération : 1320
 Arrêté n° : 2013/068
 Opérateur :
 Intitulé de l'opération :
 Lieu-dit / adresse :
 Responsable OA :
 Code opérateur :
 Ane BERGERET : FA08020101

Commune	Parcelle	Type de matériel	Type d'objet	Unité d'enregistrement	Chronologie	Nombre de restes	Masse (kg)	N° contenant	Type de contenant	Etat sanitaire	Lieu de conservation
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain : membre inférieur gauche	SP1076 / US 1099		2	567				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain : thorax	SP1076 / US 1098		1	42				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain : Lombaires	SP1076 / US 1098		6	58				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain : fond de fosse	SP1076 / US 1098		1	3				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain : membre supérieur droit	SP1076 / US 1098		1	215				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain : R2	SP1076 / US 1098		1	15				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain : os longs (pas d'écliquettes)	SP1076		2	258				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain : membre inférieur droit	SP1076 / US 1098		1	284				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain : Cône	SP1076 / US 1098		1	397				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain : bassin	SP1076 / US 1098		1	72				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain : Membre supérieur gauche	SP1076 / US 1098		1	194				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain	SP1076 / US 1081		2	4				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain : divers	SP1076 / US 1076		1	1				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain : divers	SP1004		48	327				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain : divers	US 1037		6	86				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain : divers	SP1046		47	1121				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain : fond de fosse	SP1076 / US 1098		1	2				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Squelette humain	SP1001		1	777				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Faune ?	SP1076 / US 1077		2	21				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Faune	SP1076 / US 1077		14	170				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Faune	TR1 / SP1076 / US 1081		12					INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Faune, restes humains ?	US 1050		2	9				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Faune	US 1075		32	40				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Faune	TR1 / US 1075		6	29				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Faune ?	US 1099		7	41				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Faune	US 1102		4	5				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Faune	TR13 / US 2018		2	5				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Faune	US 2100		1	1				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Faune	TR4 / TR1040B ouest		2	1				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Faune	TR23 / FO1053 / US1054		1	1				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Faune	TR4 / US 1064		1	1				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Faune	TR1 / US 1037		5	1				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Faune	TR1 / US 1014		5	10				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Terre cuite	SP1076 / US1098		1	1				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Terre cuite	SP1076 / US1098		1	1				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Terre cuite	SP1076 / US1081		48	413				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Terre cuite	SP1076 / US1098		2	2				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Terre cuite	SP1076 / US1098		3	2				INRAP Béziers
BONIFACIO	N / 154, 155, 610	Organique	Terre cuite	SP1076 / US1081		4	1045				INRAP Béziers

Annexe à l'arrêté n° : Inventaire du mobilier archéologique

Numéro d'opération		1320		Opérateur		INRAP		Type OA		Diagnostic	
Intitulé de l'opération		Arrêté n°		2013/068		du		10/22/2013			
Sant'Amanza				Lieu-dit / adresse		Bonifacio					
Responsable OA				Code opérateur		FA08020101					
Anne BERGERET											
Commune	Parcelle	Type de matériau	Type d'objet	Unité d'enregistrement	Chronologie	Nombre de restes	Masse (kg)	N° contenant	Type de contenant	État sanitaire	Lieu de conservation
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Amphore	SP-1076 / US1076		51	3912				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Amphore	SP-1076 / US1077		7	639				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Amphore	SP-1076 / US1076-R2		30	7429				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Amphore	SP-1076 / US1076-Amphore-Est		7	3593				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Amphore	SP-1076 / US1078-EST-R2		5	912				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Amphore	SP-1076 / US1076-Amphore-Est		11	4824				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Amphore	SP-1076 / US1079		2	413				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Amphore	SP-1076 / US1079-FERMETURE-EXTRA-EST		1	448				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Amphore	SP-1076 / US1078		5	668				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Amphore	SP-1076 / US1079-OUEST		3	1024				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Amphore	SP-1076 / US1076-R3		88	19452				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Amphore	SP-1076 / US1076-R3-EST		26	4642				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Amphore	SP-1076 / US1076-R4-NORD		13	731				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Amphore	SP-1076 / US1076-R1-EST		2	440				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique / Amphore	SP 1076 US 1077		8	133				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique / TCA	P 1076 US 1077		27	432				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique	MR. 1080		1	19				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique / Amphore	US 1099		17	501				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique / TCA	TR.1 US 1075		21	513				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique	TR.6 US 2026 a		1	7				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique / Amphore	TR.6 / TA.2112		5	131				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique	TR.38		6	98				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique	TR.15 / TR.2021.b		1	9				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique	TR.16 sud H. S.		2	36				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique	TR.35 / TA.3000.c		2	12				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique / TCA	TR.37 US 3002.g		9	438				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique / TCA	TR.37 US 3002.f		15	384				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique	TR.2035 a / 2036		1	2				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique	TR.2035.b / 2036		2	15				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique	US 1044		10	242				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique / TCA	US 1050		16	537				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique	US 1075		56	581				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique	US 1092		7	52				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique / TCA	US 1102		10	53				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique	US 1108		12	82				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique	US 2021 b		1	2				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	Céramique	H. S		1	4				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	TCA	SP 1076 US 1077		1	843				INRAP Béziers
BONIFACIO	N/154, 155, 610	Terre cuite	TCA	US 1044		10	3917				INRAP Béziers

Direction Régionale des Affaires Culturelles

R20-2019-05-21-014

**SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté
constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de
l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté
n°2014/070 du 18/12/2014 sur la commune de Bonifacio,
au lieu-dit Espace Saint Jacques**



PRÉFÈTE DE CORSE



ARRÊTÉ N°

en date du **21 MAI 2019**

constatant la propriété de l'État sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2014/070 du 18/12/2014

sur la commune de BONIFACIO, au lieu-dit Espace Saint Jacques

LA PRÉFÈTE DE CORSE, PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,
Chevalier des Palmes académiques,

Vu le code du patrimoine ;

Vu le décret du 19 avril 1947 portant règlement d'administration publique concernant les expertises des objets provenant de fouilles archéologiques ;

Vu le décret n° 2017-925 du 9 mai 2017 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive et aux régimes de propriété des biens archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 nommant Madame Josiane Chevalier, Préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R20-2018-05-22-008 – Préfecture de Corse – en date du 22 mai 2018 portant délégation de signature à M. Franck Leandri, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

Vu l'arrêté modificatif du 30 juillet 2018 portant sub-délégation de signature à Laurent Sévègnes, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2014/070 du 18/12/2014 prescrivant la réalisation d'une opération d'archéologie préventive sur les parcelles n°60 et 83 de la section AB du cadastre de la commune de BONIFACIO, au lieu-dit Espace Saint Jacques;

Vu le rapport d'opération (responsable scientifique : Patrick FERREIRA), reçu en préfecture de région (direction régionale des affaires culturelles) en 2016 ;

Considérant que, dans le délai d'un an à compter de la notification du rapport d'opération et de l'inventaire des objets mis au jour, le propriétaire du terrain n'a pas fait valoir son droit de propriété ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'État est propriétaire des objets dont l'inventaire est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète de Corse et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie



Laurent SÉVÈGNES

0705 14 M 1 2

Diffusion : *Commune de BONIFACIO*

Annexe à l'arrêté n°

: Inventaire du mobilier archéologique

Numéro d'opération <input type="text" value="1384"/> Arrêté n° <input type="text" value="2014/070"/> Opérateur <input type="text" value="INRAP"/> Diagnostic <input type="text" value="12/18/2014"/> Intitulé de l'opération <input type="text" value="Espace Saint Jacques"/> Lieu-dit / adresse <input type="text" value="Bonifacio"/> Code opérateur <input type="text" value="FAB023501"/> Responsable OA <input type="text" value="Patrick FERREIRA"/>											
Commune	Parcelle	Type de matériau	Type d'objet	Unité d'enregistrement	Chronologie	Nombre de restes	Masse (kg)	N° contenant	Type de contenant	Etat sanitaire	Lieu de conservation
Bonifacio	AB 83	Terre cuite	Céramique	1008	Néolithique	242	1,347	11	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Terre cuite	Céramique	1042	Néolithique	7	0,054	11	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Terre cuite	Architecture	1008	Néolithique	14		11	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Terre cuite	Céramique	1050	Néolithique	112	0,716	11	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Terre cuite	Architecture	1050	Néolithique	2		11	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Terre cuite	Céramique	1051	Néolithique	40	0,187	11	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Terre cuite	Architecture	1051	Néolithique	4		11	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Terre cuite	Céramique	1052	Néolithique	30	1,174	11	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Terre cuite	Architecture	1052	Néolithique	6		11	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Terre cuite	Céramique	1060	Néolithique	42	0,492	11	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	Faune / os	1002		53		9	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	Faune / os	1008		59		9	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	Faune / os	1060		11		9	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	Faune / os	1050		46		9	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	Faune / os	1051		1		9	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	Faune / os	1052		3		9	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	Faune / os	1036		3		9	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	Faune / refus de lamis	1002		5		10	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	5mm	1008		2		10	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique		1050		21		10	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique		1051		7		10	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique		1052		7		10	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	Faune / refus de lamis	1008		4		10	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	2mm	1050		2		10	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique		1052		3		10	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	Malacofaune	1002		5		9	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	Malacofaune	1008		51		9	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	Malacofaune	1060		10		9	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	Malacofaune	1042		1		9	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	Malacofaune	1023		1		9	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	Malacofaune	1050		17		9	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	Malacofaune	1038		5		9	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	Malacofaune / refus de lamis	1002		total des US		9	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique	5mm	1008		46		9	Boite		CCE Sartène
Bonifacio	AB 83	Organique		1050				9	Boite		CCE Sartène

Annexe à l'arrêté n°

: Inventaire du mobilier archéologique

Numéro d'opération		1384		Opérateur		2014/070		INRAP		Type OA		Diagnostic	
Arrêté n°		Espace Saint Jacques		2014/070		2014/070		du		12/18/2014			
Intitulé de l'opération		Espace Saint Jacques		Espace Saint Jacques		Espace Saint Jacques		Lieu-dit / adresse		Bonifacio			
Responsable OA		Patrick FERREIRA		Patrick FERREIRA		Patrick FERREIRA		Code opérateur		FA8023501			
Commune	Parcelle	Type de matériau	Type d'objet	Unité d'enregistrement	Chronologie	Nombre de restes	Masse (kg)	N° contenant	Type de contenant	État sanitaire	Lieu de conservation		
Bonifacio	AB 83	Organique		1051				9	Boite		CCE Sartène		
Bonifacio	AB 83	Organique		1052				9	Boite		CCE Sartène		
Bonifacio	AB 83	Organique	Malacofaune / refus de tamis	1008		total des US		9	Boite		CCE Sartène		
Bonifacio	AB 83		2mm	1050		20		9	Boite		CCE Sartène		
Bonifacio	AB 83			1051				9	Boite		CCE Sartène		
Bonifacio	AB 83			1052				9	Boite		CCE Sartène		
Bonifacio	AB 83	Sépultures						1 à 8	Boite		CCE Sartène		
Bonifacio	AB 83	Sépultures	C14	SP1038	1190/1275			1 à 8	Boite		CCE Sartène		
Bonifacio	AB 83	Sépultures	C14	SP1041	XV ème			1 à 8	Boite		CCE Sartène		

Direction Régionale des Affaires Culturelles

R20-2019-05-21-008

SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté
constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de
l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté
n°2015/001 du 05/01/2015 sur la commune de Lama, au
lieu-dit San Lurenzu



PRÉFÈTE DE CORSE



ARRÊTÉ N°

en date du **21 MAI 2019**

constatant la propriété de l'État sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n°2015/001 du 05/01/2015

sur la commune de Lama, au lieu-dit San Lurenzu

LA PRÉFÈTE DE CORSE, PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,
Chevalier des Palmes académiques,

Vu le code du patrimoine ;

Vu le décret du 19 avril 1947 portant règlement d'administration publique concernant les expertises des objets provenant de fouilles archéologiques ;

Vu le décret n° 2017-925 du 9 mai 2017 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive et aux régimes de propriété des biens archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 nommant Madame Josiane Chevalier, Préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R20-2018-05-22-008 – Préfecture de Corse – en date du 22 mai 2018 portant délégation de signature à M. Franck Leandri, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

Vu l'arrêté modificatif du 30 juillet 2018 portant sub-délégation de signature à Laurent Sévègnes, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2015/011 du 05/01/2015 prescrivant la réalisation d'une opération d'archéologie préventive sur les parcelles n° 217 et 218 de la section OA du cadastre de la commune de Lama, au lieu-dit San Lurenzu ;

Vu le rapport d'opération (responsable scientifique : Patrick FERREIRA), reçu en préfecture de région (direction régionale des affaires culturelles) en 2016 ;

Considérant que, dans le délai d'un an à compter de la notification du rapport d'opération et de l'inventaire des objets mis au jour, le propriétaire du terrain n'a pas fait valoir son droit de propriété ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'État est propriétaire des objets dont l'inventaire est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète de Corse et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie



Laurent SÉVÈGNES

DIOS LAMA 15

Diffusion : Mairie de LAMA

Annexe à l'arrêté n° : Inventaire du mobilier archéologique

Numéro d'opération		1386		Opérateur		INRAP		Type OA		Diagnostic	
Arrêté n°		2015/001		2015/001				01/05/2015			
Intitulé de l'opération		église San Lurenzu		Lieu-dit / adresse		Lama					
Responsable OA		Patrick Ferreira		Code opérateur		FA08023701					
Commune	Parcelle	Type de matériau	Type d'objet	Unité d'enregistrement	Chronologie	Nombre de restes	Masse (kg)	N° contenant	Type de contenant	État sanitaire	Lieu de conservation
Lama	217/218	ossements		1084			0.023	6	Boite	non renseigné	Musée de Sartène
Lama	217/218	ossements		1080			0.606	6	Boite	non renseigné	Musée de Sartène
Lama	217/218	ossements		1078			0.029	6	Boite	non renseigné	Musée de Sartène
Lama	217/218	ossements		1094			0.06	6	Boite	non renseigné	Musée de Sartène
Lama	217/218	ossements		1100			0.847	6	Boite	non renseigné	Musée de Sartène
Lama	217/218	ossements		1075			0.145	2	Boite	non renseigné	Musée de Sartène
Lama	217/218	ossements		SP1094			1.52	2	Boite	non renseigné	Musée de Sartène
Lama	217/218	ossements		SP1096			0.411	2	Boite	non renseigné	Musée de Sartène
Lama	217/218	ossements		1068		1		2	Boite	non renseigné	Musée de Sartène
Lama	217/218	ossements		1020			0.005	2	Boite	non renseigné	Musée de Sartène
Lama	217/218	ossements		1131			0.011	2	Boite	non renseigné	Musée de Sartène
Lama	217/218	ossements		1014		1		2	Boite	non renseigné	Musée de Sartène
Lama	217/218	ossements		1095			552	2	Boite	non renseigné	Musée de Sartène
Lama	217/218	4 osseaux prélevements		1078	C14 1465/1645 ?				Boite		Musée de Sartène
Lama	217/218	terre cuite		1132		1		1	Boite	bon	Musée de Sartène
Lama	217/218	terre cuite		1131		7		1	Boite	bon	Musée de Sartène
Lama	217/218	terre cuite		1131		1		1	Boite	bon	Musée de Sartène
Lama	217/218	terre cuite		1020		10		1	Boite	bon	Musée de Sartène
Lama	217/218	pierre/terre cuite		1126		1 et 3		1	Boite	bon	Musée de Sartène
Lama	217/218	tessons		1022		1		1	Boite	bon	Musée de Sartène
Lama	217/218	terre cuite		hors stratigraphie		1		1	Boite	bon	Musée de Sartène
Lama	217/218	tessons		1077		6		1	Boite	bon	Musée de Sartène
Lama	217/218	terre cuite		1042		10		1	Boite	bon	Musée de Sartène
Lama	217/218	terre cuite/pierre		1108		2 et 1		1	Boite	bon	Musée de Sartène
Lama	217/218	terre cuite		1059		2		1	Boite	bon	Musée de Sartène
Lama	217/218	ossements/terre cuite		1062		3		1	Boite	non renseigné	Musée de Sartène
Lama	217/218	terre cuite		1066		4		1	Boite	non renseigné	Musée de Sartène
Lama	217/218	verre		1066		1		1	Boite	bon	Musée de Sartène
Lama	217/218	tessons		1016		1		1	Boite	bon	Musée de Sartène
Lama	217/218	pierre		SP1103		3		1	Boite	bon	Musée de Sartène
Lama	217/218	tessons		1104		3		1	Boite	bon	Musée de Sartène
Lama	217/218	terre cuite		1024		3		1	Boite	bon	Musée de Sartène
Lama	217/218	terre cuite/verre		1023		3 et 2		1	Boite	bon	Musée de Sartène
Lama	217/218	tessons		1014		1		1	Boite	bon	Musée de Sartène

Direction Régionale des Affaires Culturelles

R20-2019-05-21-011

**SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE - arrêté
constatant la propriété de l'Etat sur les objets issus de
l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté
n°2015/039/ du 03/09/2015 sur la commune de
Ghisonaccia, au lieu-dit Chiusevia**



PRÉFÈTE DE CORSE



ARRÊTÉ N°

en date du **21 MAI 2019**

constatant la propriété de l'État sur les objets issus de l'opération d'archéologie préventive
prescrite par arrêté n°2015/039 du 03/09/2015

sur la commune de Ghisonaccia, au lieu-dit Chiusevia

LA PRÉFÈTE DE CORSE, PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD

Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,
Chevalier des Palmes académiques,

Vu le code du patrimoine ;

Vu le décret du 19 avril 1947 portant règlement d'administration publique concernant les expertises des objets provenant de fouilles archéologiques ;

Vu le décret n° 2017-925 du 9 mai 2017 relatif aux procédures administratives en matière d'archéologie préventive et aux régimes de propriété des biens archéologiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 nommant Madame Josiane Chevalier, Préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R20-2018-05-22-008 – Préfecture de Corse – en date du 22 mai 2018 portant délégation de signature à M. Franck Leandri, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

Vu l'arrêté modificatif du 30 juillet 2018 portant sub-délégation de signature à Laurent Sévègnes, conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté du préfet de région n°2015/039 du 03/09/2015 prescrivant la réalisation d'une opération d'archéologie préventive sur les parcelles n°2396, 3233, 3235, 3137, 3139 de la section C du cadastre de la commune de Ghisaonaccia, au lieu-dit Chiusevia;

Vu le rapport d'opération (responsable scientifique : Pascal TRAMONI), reçu en préfecture de région (direction régionale des affaires culturelles) en 2016 ;

Considérant que, dans le délai d'un an à compter de la notification du rapport d'opération et de l'inventaire des objets mis au jour, le propriétaire du terrain n'a pas fait valoir son droit de propriété ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'État est propriétaire des objets dont l'inventaire est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète de Corse et par subdélégation
Le conservateur régional de l'archéologie



Laurent SÉVÈGNES

Diffusion : *Mr Bruno CHIODI*

Annexe à l'arrêté n°

: Inventaire du mobilier archéologique

Commune	Parcelle	Type de matériel	Type d'objet	Unité d'enregistrement	Chronologie	Nombre de restes	Masse (kg)	N° contenant	Type de contenant	Etat sanitaire	Lieu de conservation
GHISONACCIA	C2575	Prélèvements non triés, non triés 5mm	Charbons	7003	République romaine		3,24	1	Bacs plastiques Albert 400x300	Stable	CCE ALERIA
GHISONACCIA	C2575	Prélèvements non triés, non triés 2mm	Charbons	7003	République romaine		2,185	1	Bacs plastiques Albert 400x300	Stable	CCE ALERIA
GHISONACCIA	C2575	Prélèvements triés, non triés 5mm	Charbons	7003	République romaine		0,025	1	Bacs plastiques Albert 400x300	Stable	CCE ALERIA
GHISONACCIA	C2575	Prélèvements triés, non triés 2mm	Charbons	7003	République romaine		0,04	1	Bacs plastiques Albert 400x300	Stable	CCE ALERIA
GHISONACCIA	C2575	Prélèvements triés, non triés 0,5mm	Charbons	7003	République romaine		0,075	1	Bacs plastiques Albert 400x300	Stable	CCE ALERIA
GHISONACCIA	C2575	Terre cuite	TCA et Céramique	7004	République romaine	10	2,87	2	Bacs plastiques Albert 400x300	Stable	CCE ALERIA
GHISONACCIA	C2582	Terre cuite	Céramique	2004	Antiquité / 2ème Age du Fer	1	0,03	2	Bacs plastiques Albert 400x300	Stable	CCE ALERIA
GHISONACCIA	C2575	Terre cuite	Céramique	7003	République romaine		0,285	2	Bacs plastiques Albert 400x300	Stable	CCE ALERIA
GHISONACCIA	C2575	Terre cuite	Céramique	8004	Antiquité / 2ème Age du Fer	14	0,15	2	Bacs plastiques Albert 400x300	Stable	CCE ALERIA
GHISONACCIA	C2582	Terre cuite	Céramique	2001	République romaine	2	0,12	2	Bacs plastiques Albert 400x300	Stable	CCE ALERIA
GHISONACCIA	C2575	Terre cuite	Céramique	7007	2ème Age du Fer	52	0,77	2	Bacs plastiques Albert 400x300	Stable	CCE ALERIA
GHISONACCIA	C2575	Terre cuite	Céramique	8001	2ème Age du Fer	13	0,12	2	Bacs plastiques Albert 400x300	Stable	CCE ALERIA
GHISONACCIA	C2575	Terre cuite	TCA et Céramique	6001	République romaine	18	0,88	2	Bacs plastiques Albert 400x300	Stable	CCE ALERIA
GHISONACCIA	C2575	Plastique	Chargeur	6001	Contemporain	1	0,155	2	Bacs plastiques Albert 400x300	Stable	CCE ALERIA

Numéro d'opération : 1422
 Arrêté n° : 2015/039
 Opérateur :
 INRAP
 Lieu-dit / adresse : Ghisonaccia
 Code opérateur : FA09025401
 Type OA : 09/03/2015
 Diagnostic :
 Responsable OA : Pascal TRAMONI
 Chiussevia

